



# Procès-verbal du conseil municipal

## Séance du vendredi 7 avril 2023

Date de convocation : 31 mars 2023	Heure de convocation : 19h00
Heure d'ouverture constatée : 19h00	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Anne-Marie ANSTETT – 2e adjointe au Maire
Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 8 / Votants : 8 + 3 pouvoirs	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
<b>Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur BONDIER Daniel – <i>Maire</i></li><li>- Madame ANSTETT Anne-Marie – <i>2ème adjointe au Maire</i></li><li>- Madame RAMELET Marie-Odile – <i>3ème adjointe au Maire</i></li><li>- Madame GAGNEUX Amandine – <i>Conseillère municipale</i></li><li>- Monsieur CURNILLON Jean-Philippe – <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Madame MORAND Valérie – <i>Conseillère municipale</i></li><li>- Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Madame VUILLOT Frédérique – <i>Conseillère municipale</i></li></ul>	
<b>Membre de l'assemblée délibérante absents et représenté par ordre du tableau :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur LACROIX Eddy – <i>1er adjoint au Maire</i> – pouvoir donné à M. BONDIER Daniel</li><li>- Monsieur MESSAGER Christian – <i>Conseiller municipal</i> – pouvoir donné à Monsieur CURNILLON J.P. – <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur PERRIN Michel – <i>Conseiller municipal</i> – pouvoir donné à Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller municipal</i></li></ul>	
<b>Membre de l'assemblée délibérante absents et non représentés ; par ordre du tableau :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame LAGRANGE Anne-Laure – <i>Conseillère municipale</i></li><li>- Monsieur David BLANC – <i>Conseiller Municipal</i></li></ul>	

### Ordre du jour de la séance :

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
2. Modification d'opérations en investissement
3. Approbation de la proposition de voirie communautaire
4. Eclairage public : Programme ELUM 2<sup>e</sup> tranche
5. Mise en place de la Nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
6. Compte rendu de commissions
7. Questions / informations diverses

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire – Daniel BONDIER – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

### 1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 mars 2023 est présenté aux élus municipaux.

**Monsieur Jean-Philippe CURNILLON**, conseiller municipal, prend la parole en sa qualité de Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et souhaite que soit ajouté : « *le nombre d'enfants scolarisés pour la commune est passé de 33 à 39 enfants, cela explique l'augmentation de la participation financière au SIVOS pour 2023* ».

Intégrant cette dernière remarque, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte rendu à la **MAJORITÉ**, moins **1 ABSTENTION** (Monsieur Jean-Philippe CURNILLON).

### 2. Modification d'opérations d'investissement

**Monsieur le Maire** invite les membres du Conseil Municipal à examiner les différentes lignes budgétaires afin de cibler les projets à réaliser avec certitude cette année. Sont retenus :

- Signalisation - renouvellement de marquages au sol en traversée du village avec acquisition d'un panneau pédagogique « limitation à 30 km/h » à proximité de l'école primaire. Le devis s'élève à 3800 €uros.
- Fonds de concours dans le cadre de la participation de la commune à la réfection de la toiture de l'espace culturel intercommunautaire « Le Colombier des Arts » : 4580 €uros.
- Rénovation de l'éclairage du village : seconde tranche, dans le cadre d'un programme piloté par le SIDEC (ELUM). Un montant 14 802 €uros restera à la charge de la commune (soit la moitié du coût de l'opération).
- Abri à sel : la construction d'un petit abri à côté du cimetière est maintenue. Elle sera réalisée en régie par les services techniques communaux pour un montant approximatif de 1500 €uros.

Les projets suivants sont ajournés dans l'attente, pour certains, d'aide au financement :

- Aménagement d'un espace public derrière la médiathèque, avec un endroit de préservation de la biodiversité. Le Conseil Régional ne reconduit pas l'enveloppe financière pour ces actions cette année.
- Réalisation d'une fresque sur la façade de la salle des fêtes (dépense s'élevant à 9495 €uros)
- Rénovation de la façade de la Salle des fêtes (dépense s'élevant à 5350 €uros)

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** vote favorablement pour ces orientations budgétaires en opérations d'investissement.

### 3. Approbation de la proposition de voirie communautaire

Une étude diagnostique avait été confiée à la société LOGIROAD en 2020. Elle consistait au recensement de l'ensemble des voiries sur les 54 communes du territoire. Il a été procédé à des repérages sur le terrain, avant toutes décisions par les membres de la commission. Le règlement de voirie avait également été revu et approuvé en 2021 par le Conseil Communautaire.

Ces décisions de classement ont permis de réduire la quantité de voies communautaires. Pour la commune de Plainoiseau, le linéaire de voirie demeure inchangé.

Monsieur le Maire présente la cartographie permettant d'identifier les différentes voies : 8902 mètres de voies communautaires et 1495 mètres de voies communales. Il soumet à approbation des élus municipaux cette proposition de classement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant ce classement de voirie ; les élus municipaux-l'approuvent à l'**UNANIMITÉ**.

#### **4. Eclairage public – programme ELUM 2<sup>e</sup> tranche**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de poursuivre le programme de réhabilitation de l'Eclairage public, démarré il y a 4 ans. Cette seconde tranche consistera au remplacement de luminaires au Hameau de Jonay, dans la rue de la Citadelle, et dans le Hameau de la Fontaine aux lousps.

Le SIDEC a présenté une convention pour un coût total d'opération à hauteur de 29 604.05 €uros TTC. Le montage financier fait apparaître 14 802 €uros restants à charge de la commune puisque 50 % du coût total sera subventionné par le SIDEC. Il est noté que la commune pourra percevoir l'entièreté de la TVA sur la totalité de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, se prononce favorablement, à l'**UNANIMITÉ**, pour la mise en œuvre de ce programme.

#### **5. Mise en place de la Nomenclature M57**

Les nouvelles règles en matière de comptabilité publique imposent aux collectivités territoriales d'évoluer vers une nouvelle nomenclature. Le plan comptable sera davantage développé et un seul état sera à éditer annuellement : le Compte Financier Unique (C.F.U.).

À l'**UNANIMITÉ**, le Conseil municipal vote favorablement pour ce changement de nomenclature. La délibération sera transmise au comptable public pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **6. Informations diverses**

##### **1) Délégués à la commission de contrôle de la liste électorale :**

La Préfecture du Jura a informé les municipalités que celles-ci doivent désigner à nouveau les délégués à la commission de contrôle de la liste électorale ; celle-ci étant composée de trois membres désignés pour 3 ans. Chacun de ces délégués ayant un titre dans sa représentation, voici la composition de la commission actuelle de Plainoiseau :

Monsieur RAMELET Yves, siégeant au titre de l'Administration

Monsieur PERNIN Daniel, siégeant au titre de la Commune

Monsieur GAY André, siégeant au titre du Tribunal de Grande Instance

Monsieur le Maire propose de présenter à nouveau les trois mêmes personnes, après s'être assuré que chacune le souhaite. Les contacts seront pris avant de transmettre la réponse aux services préfectoraux.

A l'**UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal est **FAVORABLE** à cette proposition.

## 2) Fermage dû :

Une absence de facturation concernant la location de foncier a été relevée. La facturation régulière sera reprise après échange avec l'exploitant concerné.

## 3) Union Sportive des Coteaux de Seille (USCS) :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'USCS implantée à Domblans. Dans sa demande, le club décrit son activité, et précise qu'il œuvre dans le cadre de la compétence « développement sportif » de la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille. Il sollicite une subvention pour leur fonctionnement en rapport avec le nombre de licenciés de la commune, soit 1500 €uros pour 3 licenciés.

Au cours des échanges, le Conseil Municipal considère qu'il n'est pas judicieux de subventionner un club en particulier alors même que d'autres sont aussi fréquentés par des citoyens du village. Il convient de ne pas créer de précédent.

Le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ**, moins **1 ABSTENTION** (Madame Marie-Odile RAMELET) se prononce défavorablement.

## 4) Demande d'acquisition d'une parcelle communale :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux de la réception d'une correspondance émanant de Monsieur et Madame NOURRY, domiciliés Rue Désiré Monnier, portant sur une demande d'acquisition d'une parcelle communale située entre leur propriété et la propriété en succession de Madame Gabrielle JANEY, décédée le 2 janvier 2023.

Monsieur le Maire fait part de sa position : il souhaite prioritairement que les demandeurs recueillent l'accord des riverains : les successeurs de Madame Gabrielle JANEY et l'exploitante du Restaurant le MIJELI. Ensuite la commune examinera le projet et engagera éventuellement une Enquête d'Utilité Publique, avant de procéder à toute cession.

*[Arrivée de Monsieur Eddy LACROIX, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à 20 h 10]*

## 5) Élections sénatoriales :

Un conseil municipal uniquement consacré à l'élection, au sein des élus municipaux, des trois délégués titulaires, et d'un délégué suppléant, aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain se tiendra obligatoirement le vendredi 9 juin 2023. Les délégués ainsi désignés participeront au scrutin qui permettra de renouveler par moitié le Sénat. Les sénateurs sont élus pour 6 ans.

## 6) La Fresque du climat :

Une animation est proposée le samedi 29 avril 2023 matin, par Madame Julie MESSAGER, jeune étudiante originaire de la commune. Les inscriptions sont ouvertes pour cette animation avec un nombre de places limité.

## 7) Compte rendu de commissions :

Monsieur le Maire informe de sa participation à deux commissions de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :

- **Voirie** : Validation des linéaires de voiries pour chaque commune.
- **Gestion de l'assainissement collectif et de l'eau** : la compétence sera transférée à la Communauté de Communes au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Un examen précis est mené, l'objectif étant l'uniformisation des tarifs, pour l'eau. Les situations sont à examiner au cas par cas sur l'ensemble du territoire.

#### 8) Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire :

**Monsieur Jean-Philippe CURNILLON**, en sa qualité de Président du SIVOS, rend compte de faits récents :

- **La commune de Le Pin** a accusé réception d'une facture correspondant à des charges financières périscolaires pour 7 enfants scolarisés au sein de notre R.P.I. La municipalité de Le Pin recommandera à l'avenir les inscriptions des enfants de la commune à Lons-le-Saunier.

**Monsieur Eddy LACROIX**, en sa qualité de vice-président de la CCBHS, précise que cette décision de refacturation des charges financières, portant sur les coûts liés aux charges de fonctionnement de la compétence périscolaire, a été prise par la communauté de communes en direction des communes, ou communautés de communes, fonction de l'exercice de la compétence, qui ne sont pas dans le périmètre du territoire mais ayant des enfants qui bénéficient des services du périscolaire. Elle-même recevant des refacturations de la part d'autres communes, ou communautés de communes, pour des enfants résidants au sein du territoire mais bénéficiant de services périscolaires hors périmètre du territoire (Cœur du Jura par exemple).

- **Un audit des locaux scolaires** de l'école de Plainoiseau a eu lieu par un inspecteur de l'Education Nationale. Ce rapport fait état, selon l'appréciation de l'auteur, de locaux non adaptés pour le scolaire notamment dans sa partie hall d'accès. Le Conseil Municipal est surpris, et marque son désaccord avec ces propos.

**Monsieur le Maire** se réserve le droit d'interpeller Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Jura sur cet audit et ses conclusions.

#### 9) Office de Tourisme Jur'absolu :

**Madame Anne-Marie ANSTETT**, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, et administratrice de l'Office de Tourisme Jur'Absolu, relate une annonce d'une offre d'emploi portant sur un poste de chargée de communication marketing. Le poste est implanté à Voiteur.

#### 10) Communauté de Communes Bresse Haute Seille :

**Monsieur Eddy LACROIX**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et vice-président de la CCBHS, apporte les informations suivantes :

- **L'inauguration du chapiteau du collectif « Comme un gant »** a eu lieu à l'Espace de Loisirs de Desnes ce vendredi 7 avril, à 18h00. Ce tiers lieu restera installé durant la période du 7 avril au 7 mai 2023, proposant de très nombreuses animations en direction de toutes les générations.
- **Dossier espace public derrière la médiathèque et mise en valeur de la biodiversité** : il informe d'une éventualité à étudier de rattachement de celui-ci au projet de rénovation du toit du site de la médiathèque et de création d'un jardin culturel sur l'arrière du bâtiment. Ce dossier est actuellement à l'étude, notamment auprès de la Direction

Régionale des Affaires Culturelles. De plus amples renseignements seront donnés ultérieurement.

**11) Horaires de tenue des réunions du conseil municipal :**

Madame Anne-Marie ANSTETT, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, propose aux élus municipaux que l'horaire de tenue des réunions du conseil municipal puisse être positionnée à 18h30 en lieu et place de 19h00. Aucune opposition ne semble se faire connaître au sein des élus présents.

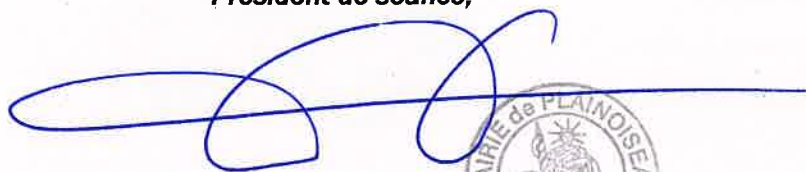
---

**Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 20h45.**

---

**Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance**

**Le Maire  
Président de séance,**



**Daniel BONDIER**



**La 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
Secrétaire de séance,**



**Anne-Marie ANSTETT**

---

**Approbation des élus municipaux du présent procès-verbal par ordre du tableau**

<b>LACROIX Eddy</b> <i>1<sup>er</sup> adjoint au Maire</i>	<b>RAMELET Marie-Odile</b> <i>3<sup>ème</sup> adjointe au Maire</i>	<b>CURNILLON Jean Philippe</b> <i>Conseiller municipal</i>
<b>GAGNEUX Amandine</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<b>MORAND Valérie</b> <i>Conseillère municipale</i>	<b>MULLIEZ Bruno</b> <i>Conseiller municipal</i>
<b>VUILLOT Frédérique</b> <i>Conseillère municipale</i>		